

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE MARDI 10 JUIN 2025 A 14 H 30

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF
M. Sylvér BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière
M. Louis SARRAMÉA	Représentant l'UDAF
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

**Représentées :**

Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT a donné pouvoir à M. DELAPORTE
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat a donné pouvoir à M. BOUBÉE

Excusés :

Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme

Assistaient à cette réunion :

M. Robin HOUSSAYÉ	Adjoint au Chef du service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Philippe WEISS	Commissaire aux comptes Excofiduciaire du Sud Ouest
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Roselyne DESTARAC	Adjointe Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2024 ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION

La situation des apports, dotations et réserves, était la suivante au 01/01/24, après affectation du résultat 2023 comme approuvé lors du CA du 17/06/2024 :

Au 01/01/24, dotations et réserves :

Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG :	3 385 152,69 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autres (antérieurs à 2021 et HORS SIEG) :	36 307 223,98 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières relevant de l'activité SIEG :	5 161 520,94 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières autres (antérieures à 2021 et HORS SIEG) :	21 407 244,77 €
RAN :	493 000,00 €

Résultat 2024 :

Résultat relevant de l'activité SIEG :	1 928 441,35 €
Résultat relevant de l'activité HORS SIEG :	-137 641,07 €
Le résultat de l'exercice 2024 est de :	1 790 800,28 €

Ces informations communiquées, le Conseil d'Administration de l'OPH 65 doit se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation, conformément aux dispositions prévues à l'article R 423.12 et L 443.13 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le résultat excédentaire 2024, se doit d'être imputé par ordre:

1° en Plus-values nettes sur cessions, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du **S**ervice d'**I**ntérêt **E**conomique **G**énéral (SIEG),

2° en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du SIEG

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter un montant de :

- **1 504 403,21 €** en plus-values nettes sur cessions immobilières dont **1 665 520,30 €** affectés à l'activité SIEG (et donc – 161 117,12€ affectés à l'activité Hors Sieg),
- **286 397,07 €**, soit le solde, en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, dont **262 921,02 €** affectés à l'activité SIEG (et donc 23 476,05€ affectés à l'activité Hors Sieg).

Après ces affectations du résultat, le haut de bilan passif serait le suivant :

Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (3 385 152,69 € + 262 921,02 €)	3 648 073,71 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autre : (36 307 223,98 € + 23 476,05 €)	36 330 700,03 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (5 161 520,94 € + 1 665 520,33 €)	6 827 041,27 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières autres : (21 407 244,77 € - 161 117,12 €)	21 246 127,65 €
RAN :	493 000,00 €
Situation nette au 01/01/2025 :	69 607 186,02 €

Les fonds propres consommés au titre de notre patrimoine acheté, mis en service et réhabilité en 2024 représentent un montant total de 7 620 188 €.

Le résultat de l'année 2024 ne suffit pas à couvrir la totalité des fonds propres 2024 mais l'écart est compensé par les résultats antérieurs.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité :

- **d'approuver les comptes financiers 2024,**
- **d'affecter 1 504 403,21 € en plus-values nettes sur cessions immobilières avec :**
 - o 1 665 520,33 € sur l'activité SIEG
 - o – 161 117,12 € en Hors Sieg,
- **d'affecter le solde soit 286 397,07 € en excédents d'exploitation dont :**
 - o 262 921,02 € sur excédents d'exploitation de l'activité SIEG
 - o 23 476,05 € en Hors SIEG,
- **et de donner quitus au directeur général.**



Président
Y. Boubée
Yannick BOUBÉE
PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES
PH 65